



Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **BAR-TH-53**

Chauffe-eau thermodynamique individuel à accumulation (France d'outre-mer)

1. Secteur d'application

Maisons individuelles et appartements existants en France d'outre-mer.

2. Dénomination

Mise en place d'un chauffe-eau thermodynamique individuel à accumulation.

3. Conditions pour la délivrance de certificats

L'appareil a une certification NF Electricité performance ou des caractéristiques de performance et de qualité équivalentes établies par un organisme établi dans l'Espace économique européen et accrédité selon les normes NF EN ISO/CEI 17025 et NF EN 45011 par le Comité français européen multilatéral pertinent pris dans le cadre de Européen co-opération for Accreditation (EA), coordination européenne des organismes d'accréditation. Mise en place réalisée par un professionnel.

4. Durée de vie conventionnelle

16 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac

Montant en kWh cumac par chauffe-eau

13 000